

Pour une école qui donne une chance à chacun-e !

VAUD – L'Assemblée générale du SSP-Enseignement a débattu le 22 février de l'avant-projet de Loi sur l'enseignement obligatoire. Elle a approuvé un projet de réponse préparé par le comité du groupe. Voici un résumé de cette prise de position.

Du point de vue du SSP, l'avant-projet de Loi sur l'enseignement obligatoire doit être examiné en fonction de nos attentes quant au système de formation, de ses conséquences sur le système scolaire, ainsi que sur les conditions de travail. Plusieurs avancées importantes sont proposées dont, en particulier, la mise en débat des filières. Autant de motifs de satisfaction pour le SSP-Enseignement. Sur d'autres points cependant, les propositions sont trop caricaturales (interdiction du redoublement...) voire insuffisantes (accueil des migrant-e-s, effectifs des classes, planification financière, statut des enseignant-e-s...). Le SSP estime aussi que ce projet est trop imprégné des contraintes liées au nombre d'années d'enseignement gymnasial (trois ans dans le canton de Vaud, mais quatre ans selon la réglementation fédérale). Le SSP revendique un gymnase en quatre ans, clairement distinct de l'école obligatoire. Plus largement, il se positionne pour un allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans (droit à une formation secondaire II pour tou-te-s). Le SSP ne peut prendre position sur une réforme fondamentale de l'école sans connaître ses implications en termes de statut. Il attend donc que plusieurs points centraux de la future loi sur le personnel enseignant soient réglés. Une planification financière de la mise en place de cette réforme est absolument nécessaire. Enfin, une baisse réelle des effectifs dans les classes représente une condition impérative de toute réforme. Ces trois conditions sont nécessaires à une prise de position globale du SSP.

Finalités de l'école

Le SSP ne considère pas que la mission de l'école soit de «compléter» l'action éducative des parents. Ce terme renvoie à une «complétude» dont l'atteinte reposerait sur l'école. Au contraire, il faut s'employer à renforcer les parents dans leur action éducative et veiller à ne pas mélanger les genres: à l'école la responsabilité de la formation, à la famille celle de l'éducation.



Le projet de loi présente des avancées, mais aussi des insuffisances. Le SSP ne peut prendre position sur une réforme fondamentale de l'école sans connaître ses implications en termes de statut.

KEYSTONE

Le SSP se réjouit de voir l'école s'assigner la difficile mission d'assurer des chances égales de développement à toutes et tous. Cela démontre une certaine ambition, garante d'une plus grande justice sociale.

Encadrement parascolaire

Le SSP rappelle son attachement à la présence de personnel qualifié dans l'accueil parascolaire. Ce personnel n'est évidemment pas constitué d'enseignant-e-s, dont ce n'est pas la mission. Il se positionne pour une cantonalisation des devoirs surveillés. Dans tous les cas, le SSP souhaite que cette prestation soit uniformisée sur le territoire cantonal et surtout professionnalisée. La loi doit aussi prévoir la gratuité des devoirs surveillés.

Redoublement

La diminution du nombre de redoublements ne doit en aucun cas représenter une mesure d'économies. Au contraire, une école plus exigeante nécessite des investissements supplémentaires.

Le SSP soutient toute politique qui vise à diminuer le redoublement et le remplacer par d'autres mesures. Si la promotion d'un degré à l'autre doit être automatique, la loi doit permettre que le redoublement soit une mesure particulière qui puisse être proposée par un conseil de classe et une équipe interdisciplinaire.

Pour que l'objectif de diminution du redoublement soit réalisable, il faudra mettre sur pied des plans visant à lutter contre l'échec scolaire et ne

pas se contenter d'une modification légale. Un investissement financier massif doit être fait afin d'apporter au plus vite les mesures de soutien nécessaires et d'éviter ainsi les redoublements.

La question du redoublement ne peut pas être traitée indépendamment de celle de la motivation. Les redoublant-e-s sont souvent des élèves qui ont perdu pied dans certaines branches. Il faudra prendre en compte cette question et éviter que les appuis renforcés visent à refaire à l'identique ce qui a échoué la première fois.

Finalement, il faudra veiller à ce qu'une école qui se veut beaucoup plus exigeante (amener un maximum d'élèves en situation de réussite) n'appa-

raisse pas comme une école laxiste (faire «passer» tous les élèves).

Enseignant-e-s dans les degrés primaires Harmos

Le SSP demande que la loi permette de maintenir des spécialistes dans les degrés 5 et 6 actuels (qui deviennent primaires en raison du concordat Harmos). Le fait que des spécialistes et des généralistes travaillent dans les mêmes classes rend encore plus aigües les différences de formation et de statut. C'est une des raisons pour lesquelles le SSP revendique depuis des années une formation de niveau master pour tou-te-s ainsi que la généralisation du statut horaire de 25 périodes et un statut salarial identique dans toute la scolarité obligatoire.

Organisation des degrés secondaires

Le SSP défend l'idée de tronc communs qui garantissent les mêmes droits à tous les enfants. Pour lutter contre l'exclusion et la marginalisation de couches importantes de jeunes, le SSP se prononce pour retarder le plus longtemps possible la sélection scolaire, une sélection qui opère en fonction de l'appartenance sociale des élèves. L'introduction d'un système de niveaux dans le degré secondaire constitue un pas très important dans cette direction.

Pédagogie spécialisée

Le SSP rappelle qu'il a demandé formellement l'ouverture de négociations sur les conditions de travail et la réforme RPT pédagogie spécialisée. Le résultat des négociations conditionnera évidemment la position du SSP sur ce sujet.

Le SSP soutient la politique visant à réaliser une école plus intégrative. Il rappelle toutefois que le système lui-même, et par là aussi ses agent-e-s, ne doit pas être mis dans des situations intenable.

Le texte complet figure sur notre site www.ssp-vaud.ch

JULIEN EGGENBERGER
PRÉSIDENT SSP-ENSEIGNEMENT – VAUD

Les enfants sans-papiers doivent pouvoir se former !

Les enseignants du SSP-Vaud demandent aux autorités de prendre au sérieux les engagements internationaux de la Suisse et d'offrir une perspective pour les enfants de parents sans-papiers.

Les enseignants se battent pour garantir à tous les enfants résidant sur le territoire national une formation de qualité. La Suisse a signé la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle a ainsi reconnu que le droit à l'éducation relative aux droits de chaque enfant, quel que soit son statut légal. De ce fait, les enfants de parents sans-papiers ont accès à l'école obligatoire et, en règle générale, aux formations gymnasiales et universitaires. Mais pour les élèves qui se destinent à une formation professionnelle, il n'existe aucune solution.

Ignorés par le système

Le système de formation les ignore. Ils sont laissés à l'abandon et sans solution. Quelle faute ont-ils commise? Leurs parents sont en infraction avec la réglementation sur les étrangers et, pour cette seule raison, on les prive d'un des droits les plus fondamentaux: le droit à la formation! Ces milliers de jeunes qui vivent sans statut légal connaissent une situation difficile, avec un quotidien empreint de la peur d'être découvert.



La proposition de la Municipalité de Lausanne de traiter à égalité les jeunes souhaitant suivre un apprentissage dans son administration constitue, certes, une infraction au regard de

la législation sur les étrangers. Mais elle représente surtout une chance inespérée pour des jeunes qui sont actuellement sans solution. Le SSP-Enseignement salue cette initiative.

Les gesticulations de certains milieux politiques et économiques contre les initiateurs de cette mesure semblent particulièrement déplacées! L'urgence est de permettre à chaque jeune qui sort de l'école obligatoire d'entrer dans une formation. Les qualifications qu'il acquerra constitueront une référence solide qui lui permettra de s'insérer sur le marché du travail et dans la société, ici ou ailleurs. Elle constituera une protection contre les emplois précaires et l'exploitation, notamment des franges les plus exposées.

Hypocrisie

Les mêmes milieux qui s'opposent de manière générale au droit des travailleurs, s'offusquent du travail «au noir». Belle hypocrisie! Ne sont-ce pas les mêmes qui pratiquent la plus éhontée des sous-enchères? Du point de vue syndical, c'est le non-respect des conventions collectives, de la

législation du travail et des assurances sociales, l'exploitation et la sous-enchère salariale qui constituent les enjeux de la lutte contre le travail au noir. Pas la chasse aux personnes sans statut légal. Dès lors, savoir si un apprenti ou une apprentie a des parents au bénéfice d'un statut légal apparaît comme hors de propos.

La campagne «Aucun enfant n'est illégal» exige des autorités qu'elles prennent au sérieux les engagements internationaux de la Suisse et offrent des perspectives à ces jeunes en leur permettant de bénéficier d'une formation. Dans ce cadre, des interventions ont été déposées au Conseil national, dans une dizaine de cantons et plusieurs villes.

Une victoire importante a été remportée par le vote du Conseil National le 3 février sur les motions Barthassaz (PDC-GE) et Hodgers (Verts-GE), qui demandent que les enfants de clandestins qui ont suivi l'école en Suisse puissent entamer une formation professionnelle. Les deux interventions ont été acceptées par 93 voix contre 85 et 8 abstentions, respectivement

70 voix contre 70 et 7 abstentions. Ce signal encourageant rend d'autant plus scandaleuse la position du conseiller d'Etat vaudois Leuba qui, non seulement menace la Municipalité de Lausanne en raison de l'illégalité des mesures proposées, mais surtout dénonce la solution qui pourrait déboucher du processus parlementaire fédéral. Curieux, alors que même la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf soutient, à titre personnel pour l'instant, cette possibilité.

Le même jour, la chambre du peuple a malheureusement rejeté la motion Van Singer (Verts-VD) qui demandait de donner la possibilité aux jeunes sans-papiers ayant terminé avec succès une formation de déposer une demande de régularisation.

La lutte continue. Signez, vous aussi, le manifeste proclamant que le droit fondamental à l'éducation doit être garanti! www.aucunfantnestillégal.ch

JULIEN EGGENBERGER
PRÉSIDENT SSP-ENSEIGNEMENT – VAUD